

Comité Directeur 22 juin 2024 **Paris**

Présent-e-s avec voix délibérative : Françoise BOUVIER, Michel BONZOMS, Lydie BOURY, Hervé CRAUSTE, Jean-Jacques DAWIDOWICZ, François FOURREAU, Cécile LAGIER MOULIN, Jean-Marcel PEYRAS, Dominique SATABIN, Joël VIGNAU

Représentés avec voix délibérative : Adrien ARJONA (pouvoir Cécile LAGIER MOULIN), Henri LUBRANO (pouvoir Françoise BOUVIER)

Présent avec voix consultative : Philippe NICOLINO

Excusé-e-s : Jean-Pierre BOLLE, Corinne BORD, Didier DELIGNIERES, Thomas DEPONDY, Stéphanie GEYER BARNEIX, Florent KRIM, Jean-Louis LLOUQUET, Camille MALABIAU, Désirée OMBOLO, Vincent SEGUELA

Invité-e-s : Sylvain PREHU et Carine VARLEZ

La Présidente ouvre la séance en remerciant les membres présents, et en procédant à la lecture de l'ordre du jour.

Elle informe les membres du Comité Directeur que le quorum est réuni pour délibérer valablement. Elle excuse les membres empêchés, et informe les dirigeants des attributions des pouvoirs.

Elle précise que ce Comité Directeur, exceptionnel sur sa forme, précède l'Assemblée Générale qui va se dérouler à 10h00.

L'ordre du jour porte sur l'étude des projets de textes concernant les statuts, le règlement intérieur et les deux conventions de partenariat.

I/ Etude du projet de statuts et du règlement intérieur

La Présidente demande au Secrétaire Général et au Directeur délégué de présenter les projets de textes. Les projets de texte sont projetés et amendés en séance.

Après délibération, les projets de rédaction des statuts de l'UNSL et de règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

II/ Conventions de partenariat

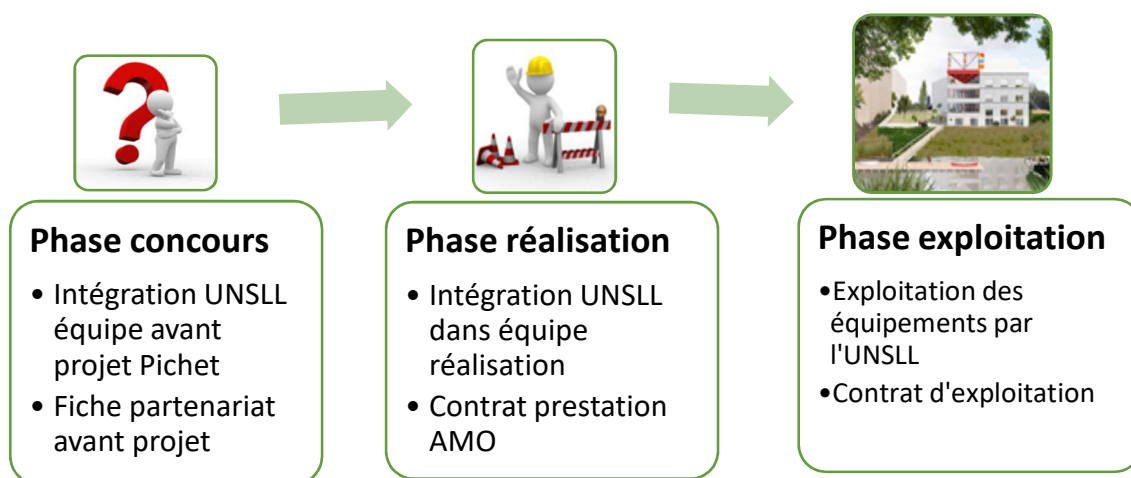
1) Projet de convention cadre entre l'UNSLI et la Fondation Résilience

La Présidente demande au Directeur délégué de présenter la Fondation Résilience et le projet de convention cadre. Le Directeur délégué explique qu'il s'agit d'une convention cadre, c'est-à-dire d'un texte stipulant que les 2 parties émettent réciproquement l'envie de travailler ensemble sur des sujets communs qu'ils définiront dans un deuxième temps, probablement l'organisation de séjours multisports nature, et des formations.

La convention est adoptée à l'unanimité.

2) Projet de convention opérationnelle entre l'UNSLI et le groupe Pichet immobilier

La Présidente demande au Directeur délégué de présenter le projet de convention. Le Directeur délégué rappelle que cette convention a déjà été présentée en Comité Directeur, mais il y a plus d'un an. Il rappelle que cette convention opérationnelle s'appuie sur la convention cadre signée avec le groupe Pichet immobilier en décembre 2022. Il s'agit maintenant d'organiser la mise en œuvre opérationnelle du partenariat selon la méthode suivante :



Après délibération, cette convention est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, après relecture en séance, le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente clôture la réunion à 10h08.